



Membres en exercice	15
Membres présents	14
Pouvoir	1
Votants	14+1 pouvoir

Le 16 décembre 2014 à 21 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 9 décembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Vincent BOISSON, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR, Brigitte GRIMAUD, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON.

Excusé : Pascal PIERRE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc GILLIER.

Pascal PIERRE a donné pouvoir à Nicolas CELLIER.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014, le Conseil municipal :

- **autorise** la décision modificative n°4/2014 du budget communal consistant en un virement de crédits de 12 000 euros afin de constater au résultat de l'exercice la perte de changes liée au refinancement vers un taux fixe euro de l'emprunt en francs suisses contracté en 2002 ;
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention modificative avec le SyDEV concernant le remplacement de seize luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure ; le coût total des travaux s'élève à 5 642 euros HT; la participation communale, qui tient compte des nouvelles aides du SyDEV pour 2015, s'établit à 2 824 euros (au lieu de 3 949 euros) ;
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention avec le SyDEV concernant la pose d'un balisage lumineux sur le cheminement de l'allée des Tilleuls vers le parking de la salle polyvalente ; le coût total des travaux s'élève à 18 307 euros HT ; la commune participe à hauteur de 30% soit 5 492 euros ;
- considérant que la Commune serait intéressée pour se doter de panneaux indicateurs de vitesse, **décide** de transférer au SyDEV la compétence « signalisation lumineuse liée à la circulation routière » ;
- **approuve** le projet de restructuration de l'école publique du Parc visant à regrouper sur un même site les fonctions scolaire et périscolaire ; **sollicite** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 40 % ; **valide** le plan de financement prévisionnel ; **autorise** Madame le Maire à formaliser et transmettre la demande de subvention ;
- considérant le désengagement de l'Etat qui retire aux DDTM l'instruction des demandes d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015, **valide** la convention de mise en place du service commun « Unité Instruction – Droit des Sols » proposé par la Communauté de Communes, **regrette** le manque de précision du pacte financier qui règlera la contribution des communes; **autorise** Madame le Maire à signer la convention ;
- **approuve** le règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires de l'année 2014/2015 ; ce règlement est commun aux deux écoles du RPI L'Orbrie-Pissotte; il sera notifié aux familles et affiché en mairie pendant 1 mois ;
- **décide de maintenir** les tarifs de location des salles communales et des tables et chaises.
- considérant la récente décision du comité syndical du SyDEV de financer en totalité les travaux apparus suite aux vérifications périodiques des installations d'éclairage public, **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention « travaux neufs d'éclairage suite à la vérification périodique de 2010 » portant remboursement à la Commune de la participation financière de 2 114 euros versée au SyDEV pour ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Vérification périodique des ERP (Etablissements Recevant du Public)

Obligation est faite aux communes de faire procéder à une vérification annuelle, par un organisme agréé, des installations électriques, de gaz combustible et d'alarme contre l'incendie dans les établissements recevant du public.

Le Conseil municipal est d'accord pour conclure un contrat de prestation de ce type.

Le choix du prestataire est reporté dans l'attente de savoir si le contrôle annuel des équipements sportifs et des jeux de l'école et de l'aire collective pourrait être rattaché au même contrat.

Station d'épuration

Le devis établi par la SAUR concernant le remplacement de la cloison siphonide du clarificateur de la station d'épuration s'élève à 3287,24 euros HT / 3 944.69 euros TTC.

Dates à retenir :

- la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 10 janvier 2015 à partir de 18 heures;
- le repas du Nouvel An organisé par le CCAS et la commission animation / culture se déroulera le dimanche 11 janvier 2015 à partir de 12 heures à la salle polyvalente ; ce repas festif sera animé par Martin ROCES sur le thème « Nostalgie 70 » ;
- les dates des élections départementales sont confirmées : 22 et 29 mars 2015 ; la carte des cantons a fait l'objet d'un nouveau découpage réduisant le nombre de cantons de 31 à 17 ; L'Orbrie fait toujours partie du canton de Fontenay-le-Comte ;
- Vendée Eau organise des portes ouvertes à l'usine d'eau potable de la Balingue le dimanche 29 mars 2015 de 14 heures à 18 heures ; des animations sur le thème de l'eau sont prévues ; l'information paraîtra dans le bulletin municipal ; l'entrée est gratuite ;

A L'Orbrie, le 23 décembre 2014

Le Maire,
Noëlla LUCAS

